



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

SERVICE DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DU PATRIMOINE
DFCPAJI_D2024_0137

**Mise à disposition Rez-de-Chaussée du
8 bis rue du Roitelet – site Paul Claudel
– au profit d'Objectif Emploi**

Application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 5 du 13 Septembre 2020 portant application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son 5°,

Vu l'arrêté DFCAPI_AR2024_0065 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Jean-Marie VUYLSTEKER, Premier Adjoint au Maire,

Considérant qu'en vertu de cette délibération, Madame le Maire peut « *décider de la conclusion et de la révision (y compris la résiliation) du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans* »,

Considérant la démarche de l'association Objectif Emploi qui a émis le souhait de disposer d'un local au sein du Quartier de la Bourgogne afin de pouvoir se maintenir dans le secteur en dépit de la déconstruction du local dans elle est actuellement locataire,

DECIDONS

ARTICLE 1 : De signer une convention avec l'association Objectif Emploi, dont le siège est situé au 100 rue de Lille, 59200 TOURCOING, dont le n° Siret est le 43358019800037, représentée par sa Présidente, Madame Marie-Odile VAUTRIN pour la mise à disposition du Rez-de-Chaussée de l'immeuble communal sis 8 bis rue du Roitelet à Tourcoing (59200), d'une superficie de 105m² pour une durée de 1 ans renouvelable chaque année par tacite reconduction dans la limite de 3 ans. La convention prendra effet à compter de la réalisation de l'état des lieux contradictoire d'entrée.

ARTICLE 2 : La Ville facturera à l'association Objectif Emploi son droit d'occupation d'un montant de 58.33€/m²/an soit 6 124.65€/an. Le loyer sera payable mensuellement et fera l'objet d'une revalorisation en fonction de l'indice du coût de la construction de l'INSEE. Le coût des fluides sera à la charge de la Ville.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, à la trésorière pour information.

ARTICLE 4 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

ARTICLE 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.
Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de la dite décision.
Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Téléréours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le - 2 OCT, 2024

Pour le Maire et par délégation,
Jean-Marie VUYLSTEKER,
Premier Adjoint au Maire,



Accusé réception en Préfecture le : - 2 OCT, 2024

Publié sur le site Internet de la Ville le : - 2 OCT, 2024

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DAJI_D2024_137 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 02/10/2024

Objet : Mise à disposition - 8bis rue du Roitelet - Objectif Emploi

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Domaine et patrimoine - Locations

Date de télétransmission : 02/10/2024 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DF CPAJI_D2024_0137 - Mise _ disposition - 8bis rue du Roitelet - Objectif Emploi.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20241002-DAJI_D2024_137-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 02/10/2024

